

# COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON

## Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE du lundi 7 décembre 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

13 membres présents : BARRET Chantal, BENOKBA Gilles, CHALOIN Christophe, CLEMENT Danielle, COMBET Chantal, DIAKITE Florane, DIPALO Anthony, DURAND Yannick, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, MIKOLAJCZAK Patrick, MOTTET Céline, ROBIN Anick.

2 membres excusés : BARRET Elodie et CASCALES Martine.

Anick ROBIN et Christophe CHALOIN se proposent pour être secrétaire de séance. Madame le maire passe le sujet au vote et c'est madame Anick ROBIN qui est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal par 10 voix pour et 3 voix contre.

-----  
Ouverture de la séance à 20 heures.

Le compte rendu de la séance du 5 novembre 2020 est approuvé par 10 voix pour et 3 voix contre.

Chantal COMBET prend la parole pour expliquer les causes qui empêchent l'opposition d'adopter le compte rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2020 conformément à l'article 2121-23 du CGCT :

- Il n'est pas noté dans le compte rendu la demande formulée par Christophe CHALOIN pour être secrétaire de séance et le refus de madame le Maire.
- Lorsque Chantal COMBET a pris la parole le 5 novembre, elle dit que c'est Cyrille FONTANEZ qui l'a arrêté, alors que c'est madame le Maire, présidente de séance, qui a le pouvoir de le faire.
- Concernant l'annulation de la délibération sur la vente de la base de loisirs de Combe d'Oyans, Patrick MIKOLAJCZAK a suggéré de prioriser la vente de l'ancienne cure de Rochefort-Samson car elle pourrait nécessiter des travaux coûteux en cas de remise en conformité et non pas « un autre bâtiment » comme indiqué dans le compte rendu. Il n'est pas fait mention non plus du fait que monsieur Patrick MIKOLAJCZAK a dénoncé l'imprécision de l'objet de la délibération.  
*Sur ce sujet les membres de la majorité répondent qu'ils ont très bien entendu que M. MIKOLAJCZAK avait suggéré d'étudier la vente de tous les logements appartenant à la commune et pas précisément l'ancienne cure.*
- Concernant le sujet des cimetières, Christophe CHALOIN avait demandé en séance qu'un planning et un suivi des actions du service technique soient réalisés.

Christophe CHALOIN demande à ce que la séance du conseil municipal soit enregistrée pour que le compte rendu soit le plus proche possible de ce qui est dit en séance.

Guillaume FRANDON MOTTET prend la parole en disant qu'effectivement le compte rendu doit être clair et précis mais de là à en venir à l'enregistrement de la séance. Il demande à l'opposition si c'est normal d'en arriver là dans notre commune. Christophe CHALOIN répond qu'il peut y avoir des oublis. Guillaume FRANDON MOTTET continue en disant qu'un compte rendu relate des faits, alors qu'il trouve qu'il y a trop de jugements personnels dans les échanges de mails, et que cela n'est pas constructif car les informations sont tronquées. Christophe CHALOIN répond qu'il n'y a plus trop d'échanges de mails en ce moment.

Patrick MIKOLAJCZAK indique que M. FRANDON MOTTET évoque le côté tension et précise ne pas vouloir que le conseil municipal devienne une arène. L'opposition n'a pas envie de devenir procédurière mais est obligée d'appliquer le règlement pour pouvoir avancer. Le règlement est utilisé pour aller contre la majorité comme dans une cour d'école.

M. FRANDON MOTTET répond qu'il faut que dans tous les mails et échanges soit enlevé les jugements personnels, il ne faut que des faits qui permettent de construire.

M. MIKOLAJCZAK répond qu'il est pour le savoir vivre, il faut que le conseil soit vivant. On ne va pas reprocher aux autres de s'exprimer.

M. FONTANEZ indique que l'opposition est en train de donner des leçons de morale alors que d'entrée de jeu ses membres attaquent. Il en est de même pour les mails justes avant le conseil pour attaquer l'adjoint aux finances.

Mme le Maire précise que tous les élus sont là pour assurer une bonne gestion de la commune, pour réaliser des actions dans l'intérêt général de la commune. Il faut savoir partager les connaissances et ne pas les gaspiller. La situation est ridicule, il faut que cela change et que ça se passe bien.

Céline MOTTET rajoute qu'en tant que nouvelle élue la situation est pénible.

M. FONTANEZ indique qu'il faut se donner les moyens de travailler ensemble.

Patrick MIKOLAJCZAK lance l'enregistrement de la séance. Yannick Durand répond qu'il n'est pas d'accord avec cet enregistrement car tous les participants n'ont pas donné leur accord. Il complète en disant que si l'opposition continue l'enregistrement, il quittera la salle.

Cyrille FONTANEZ prend la parole pour évoquer le fait que la liste majoritaire est prête à travailler tous ensemble, et que cette posture de vouloir enregistrer la séance ne permet pas d'aller dans le bon sens. Par ailleurs il indique que Christophe CHALOIN lui a fait passer un devis pour l'entretien du tracteur et de l'épaveuse et il le remercie.

Danielle CLEMENT précise qu'elle a demandé à Christophe CHALOIN de participer à un entretien téléphonique avec l'avocat de la commune afin que l'opposition soit représentée et qu'elle entende l'évolution des affaires judiciaires en cours. Christophe CHALOIN précise qu'il a apprécié cette démarche.

Anthony DIPALO dit que tout se passe bien en commission urbanisme avec Christophe CHALOIN. Individuellement et en commission, les relations sont bonnes avec les membres de l'opposition, alors que la tension est palpable lors du conseil municipal lorsque les 3 membres sont réunis. Il ne comprend pas pourquoi cela ne fonctionne pas en conseil municipal.

Christophe CHALOIN dit qu'il attend le compte rendu de la dernière commission environnement. Yannick DURAND répond qu'il attend les excuses de Christophe CHALOIN qui n'est pas venu lors de cette commission.

Danielle CLEMENT interrompt les échanges.

Florane DIAKITE précise que selon le règlement du conseil municipal, il convient de faire la demande d'enregistrement en amont de la séance. Chantal COMBET répond d'accord pour cette fois ci, en espérant que le compte rendu soit fidèle aux discussions.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1/ GYMNASSE INTERCOMMUNAL**

Danielle CLEMENT précise qu'il n'y a pas de délibération à prendre sur ce premier point à l'ordre du jour mais qu'elle souhaitait aborder le sujet du gymnase intercommunal en conseil municipal afin de faire un retour aux conseillers sur les 3 réunions qui ont eu lieu en présence d'Anthony DIPALO. Il s'agit d'une information.

Anthony DIPALO prend la parole. Il précise qu'il est représentant de la commune au sein du syndicat du gymnase. Il est secrétaire du bureau du gymnase. La présidence étant assurée par un élu de Barbières et les deux vices présidences par un élu de la commune de Marches et un de Besayes. Il tenait à mettre à l'ordre du jour du conseil municipal le problème se posant au gymnase afin que l'ensemble des élus soit au courant et qu'ils aient tous le même niveau d'information. Il n'y a aucun vote à effectuer, il souhaite engager une réflexion et une discussion avec l'ensemble des membres sur le sujet car il s'agit d'un point important. Il évoque que le gymnase intercommunal a 40 ans d'existence et qu'il est vieillissant. Une étude pour un projet d'isolation du gymnase avait été faite en 2017 et lors de cette étude, il a été repéré que les 4 piliers qui soutiennent la structure du gymnase devaient être renforcés. Un devis avait alors été réalisé. Un crédit de 100 000 euros avait été effectué par le syndicat du gymnase pour l'isolation du gymnase, mais à la suite de cette découverte, une partie du crédit a servi à payer l'étude de renforcement et le reste a été remboursé par anticipation. Depuis rien ne s'est passé.

La commission de sécurité qui s'est réunie en juin 2020 a rendu un avis défavorable sur l'utilisation du gymnase. Suite à cette commission, le Préfet a convoqué le maire de Barbières et a demandé que le renforcement soit fait dans les meilleurs délais. Un arrêté avait déjà été pris par la mairie de Barbières pour interdire l'utilisation du gymnase en cas de vent supérieur à 60 km/h ou si il y a plus de 3cm de neige sur la structure.

Lors de la deuxième réunion du syndicat, la commune de barbières a informé qu'elle était propriétaire d'un terrain se trouvant en dessous du gymnase et d'un autre qui est derrière. Ces terrains sont susceptibles de pouvoir accueillir un nouveau gymnase. Deux solutions se présentent soit le renforcement du gymnase actuel (environ 800K€), soit la construction d'un nouveau gymnase sur ce terrain, gymnase qui ferait également salle polyvalente pour Barbières d'un coût de 1.8 millions d'euros. Anthony DIPALO précise qu'il existe peu d'entreprises en capacité de réaliser ce type de travaux de renforcement du gymnase. Il a d'ailleurs contacté une entreprise capable de faire ces travaux et il est tombé sur la même entreprise qui avait effectué un premier devis à l'époque. L'entreprise ne souhaite pas revenir tant que le syndicat n'est pas décidé sur le choix entre la réhabilitation du gymnase actuel ou la construction d'un nouveau gymnase. Dans tous les cas, une nouvelle étude devrait être effectuée car depuis 3 ans l'état de la structure a pu évoluer.

Il dit que son ressenti lors des réunions est que le syndicat intercommunal du gymnase a envie de « partir » sur le projet d'un nouveau gymnase. Anthony DIPALO a demandé, à plusieurs reprises, de faire des demandes d'aides auprès de la Région ou de l'Agglo. En effet, il serait peut-être plus opportun que la Région soit porteuse du projet car il s'agit d'un équipement collectif inter communal et c'est le seul gymnase du côté de la Raye, au pied du Vercors. Mais on lui répond à chaque fois que cela ne serait pas possible.

La commune de Barbières souhaite porter le projet afin que les demandes de subventions puissent aboutir, et les communes adhérentes rembourseront la commune de Barbières. Le syndicat serait alors simplement gestionnaire du gymnase alors que les quatre communes du syndicat investiraient dans ce projet.

Lors de la dernière réunion de travail, une demande d'expertise a été votée. Il y aura donc :

- 1 étude pour le renforcement
- 1 étude pour un nouveau gymnase – salle polyvalente

Anthony DIPALO a répondu qu'il serait difficile pour notre commune d'investir dans un tel projet. Si la commune obtient un crédit pour investir dans le gymnase, plus rien ne pourrait être fait pour la commune sur ce mandat, voire le suivant. Sans que M. DIPALO ait évoqué la question, lors de cette dernière réunion de travail, le président du gymnase a indiqué que Rochefort-Samson est obligé de suivre s'il y a un renforcement du gymnase et qu'on ne peut sortir du syndicat. Cette phrase a été évoquée à deux reprises par le président du gymnase.

Anthony DIPALO a demandé aux autres communes ce qu'elles en pensaient. Marches dit qu'ils suivent, Besayes dit que cela va faire une grosse somme et qu'ils vont avoir du mal à suivre. M. DI PALO a demandé aux autres communes de s'exprimer et de dire si cela ne leur convient pas.

Anthony DIPALO évoque également le fait qu'il ne comprend pas bien le syndicat du gymnase. Les convocations lui sont à chaque fois adressées 2 voire 3 jours avant la réunion, les échanges semblent

déjà avoir été effectués entre les autres membres du bureau. D'ailleurs, lors de la réunion sur la présentation des comptes du gymnase, le budget n'a pas été présenté en prétextant que c'était flou. Il a demandé de pouvoir consulter le budget du syndicat intercommunal du gymnase mais on lui a répondu que cela n'était pas possible pour le moment car un point doit être réalisé sur le budget.

Danielle CLEMENT prend la parole pour retracer l'historique de ce gymnase :

Début du projet en 1970 sous le mandat de M. Pierre MEYNIER

Création le 21 mars 1972 : travaux et création du syndicat intercommunal BBRM

1976 : ouverture du gymnase sous le mandat de M. Maurice DIDIER

1978 : Rochefort-Samson demande de différer l'adhésion pour une année car il y a un problème de planning d'utilisation du gymnase pour la commune

1981 : une délibération du conseil municipal de Rochefort-Samson s'oppose à la modification des statuts du syndicat intercommunal du gymnase en ce qui concerne la répartition des charges et demande au comité syndical d'autoriser la commune de Rochefort-Samson à se retirer du syndicat

1984 : Sous le mandat de M. Jean-Pierre BERANGER, une nouvelle demande de répartition de charges est demandée au prorata de l'utilisation du gymnase. La commune demande également à se retirer du syndicat intercommunal du gymnase, demande refusée

2003 : sous le mandat de M. Gérard PIQUES, le conseil municipal délibère à nouveau et demande le retrait de Rochefort-Samson du syndicat intercommunal du gymnase

2015 : Sous le mandat de M. Gilles PASSUELLO, le conseil municipal décide de ne pas suivre le syndicat intercommunal du gymnase pour la création de vestiaires à Marches

A ce moment-là, sur 175 licenciés du BBRM, seulement 10 % de Rochefort-Samson, soit 18 licenciés.

Depuis, un avenant a été signé en ce qui concerne les investissements pour le gymnase.

Il y a donc toujours eu un gros problème de planning ! La commune verse 7 500 euros par an pour seulement 2 plages horaires par semaine, une le vendredi soir et l'autre le dimanche matin.

Anthony confirme que, selon les statuts, la commune de Rochefort-Samson ne peut pas se retirer sans l'accord du syndicat. Il en est de même au niveau du texte législatif.

Danielle demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour financer le nouveau gymnase- salle des fêtes de Barbières ?

Christophe CHALOIN rappelle que tout se passait bien à la création du gymnase, mais maintenant il y a un gros problème de place, d'occupation du gymnase.

Dans l'avenant signé en 2015 sur les statuts du syndicat, il y a une compétence optionnelle à laquelle n'a pas adhéré Rochefort-Samson.

Anthony DIPALO indique que dans les statuts, la commune de Rochefort Samson adhère à la compétence obligatoire où le syndicat a compétence pour le fonctionnement du gymnase, son entretien et éventuellement la conduite et la mise en œuvre de tout projet de travaux de construction additionnelle. Par contre, la commune de Rochefort Samson n'adhère pas à la compétence optionnelle où le syndicat a compétence pour réaliser les investissements occasionnés par le maintien en bon état des équipements existants ainsi que par la création ou l'achat de nouveaux équipements nécessaires à la pratique du football par le BBRM.

Danielle CLEMENT voulait aborder le sujet lors de ce conseil. Il convient de réfléchir aux 2 solutions évoquées car la question va rapidement se poser.

Anthony DIPALO précise que le syndicat ne souhaite pas porter le projet mais plutôt la commune de Barbières pour avoir plus de subventions selon le président du syndicat.

Madame le Maire précise qu'elle attend la venue du président du syndicat pour qu'il lui présente le budget du syndicat et les projets envisagés. Elle explique qu'elle va également faire une demande de plage horaire en fonction du nombre d'adhérents.

## **2/ CONVENTION TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE POUR LES THERMES DE SAMSON**

Anthony DIPALO expose au conseil municipal que suite à l'accord du Permis de construire N° 026 273 19C0010 portant construction de bâtiments agricoles par la société « Les Thermes de Samson », une convention doit être signée entre la commune et monsieur Mickaël REYNAUD afin de définir les modalités de paiement du raccordement électrique des bâtiments agricoles. La convention a été envoyée aux conseillers en amont de la séance pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Montant approximatif de 18 000 euros du SDED, mais le montant définitif sera sûrement autre, c'est pourquoi il convient de signer cette convention.

Patrick MIKOLAJCZAK, précise qu'il faut noter dans la convention que Monsieur Reynaud est le représentant de la société Les Thermes de Samson car le Permis de construire a été délivré au nom de la société.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** les termes de la convention annexée à la présente délibération
- **autorise** madame le Maire à signer ladite convention

## **3/ FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 : REGULARISATION DE L'EQUILIBRE DES CHAPITRES D'ORDRE**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'une anomalie comptable de 1 euro a été repérée sur les chapitres d'ordre. Il convient donc de régulariser la situation afin de pouvoir clôturer l'exercice 2020.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :**

#### **CREDITS A OUVRIR (recettes d'investissement)**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	281578	OPFI	Autre matériel et outillage de voirie	1,00
<b>TOTAL</b>				<b>1,00</b>

#### **CREDITS A REDUIRE (recettes d'investissement)**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
024	024	OPFI	Produits des cessions d'immobilisations	- 1,00
<b>TOTAL</b>				<b>- 1,00</b>

## **4/ QUESTIONS DIVERSES**

- Questions de l'opposition :

- o État des finances

Madame le Maire lit la question posée par l'opposition à l'ensemble des conseillers :

« Nous souhaitons un état détaillé des finances après vos 6 mois de mandature, car malgré nos demandes, la commission finances ne s'est pas réunie depuis le 29 juin. Nous souhaitons connaître les dépenses engagées et la santé financière de notre commune. Nous souhaitons aussi être informés du

respect de l'application des bonnes pratiques : consultation de plusieurs fournisseurs, dépenses en rapport avec les lignes budgétaires. »

Cyrille FONTANEZ fait une présentation du chapitre 011 au 23/11/2020 (il pourra y avoir quelques modifications à la fin décembre car le camion a été envoyé en réparation), puis du chapitre 012. Il précise qu'une personne supplémentaire va être recrutée pour aider sur le temps de cantine car le protocole sanitaire lié à la pandémie de COVID-19 est contraignant et il y a plus de 50 enfants chaque jour à surveiller et animer sur le temps de cantine.

Cyrille FONTANEZ présente ensuite l'investissement.

Cyrille FONTANEZ demande aux commissions de faire passer rapidement leurs devis pour préparer le budget 2021. Il expose qu'il a fait des demandes de devis pour la fourniture et pose de volets roulants solaires à l'école de Rochefort-Samson, des luminaires LED pour la Mairie, ...

Cyrille FONTANEZ évoque que pour le moment, on ne sait pas encore le montant du fonds de concours de l'Agglo. Des projets tels que l'aménagement de l'espace devant le monument aux morts de St Mamans, la réalisation d'un massif de fleurs et la reprise du mur de chez M. Mottet dépendront de ce fonds de concours de l'Agglo.

La reprise du mur de l'église de Rochefort-Samson est également en projet mais peut-être pour plus tard dans le mandat.

Il conviendra aussi d'acquérir un ordinateur portable pour remplacer celui du maire qui est vieillissant et qui pourra servir également lors des commissions communales.

Au sujet de la bibliothèque : sécurité de cet établissement recevant du public (ERP). Madame le maire a demandé un RDV au SDIS pour aborder ce sujet.

Patrick MIKOLAJCZAK apprécie la présentation qui a été faite et les outils affichés. Il n'y a pas eu beaucoup de rencontres de la commission finances. Patrick MIKOLAJCZAK explique que la commission finances permet d'exposer les demandes de devis et de prendre les décisions. Il dit qu'il serait bien malgré tout de discuter de ces sujets lors des conseils municipaux. En commission travaux, Cyrille FONTANEZ parle de la ligne budgétaire pour pouvoir prendre une décision sur les devis. Patrick MIKOLAJCZAK dit qu'il n'avait pas compris, dans un premier temps, pourquoi l'aspect financier était abordé lors de la commission travaux. Effectivement, il est intéressant de parler de budget lors de la prise de décision.

Patrick MIKOLAJCZAK pose une question sur le sujet des ralentisseurs sur la route départementale. Cyrille FONTANEZ informe qu'une rencontre a eu lieu avec monsieur VAYSSIERE (Coordonnateur technique de la Direction des déplacements au sein du Département de la Drôme). Cette rencontre a permis de déterminer que les chicanes présentes actuellement n'ont pas l'effet escompté. La vitesse des véhicules est cassée à l'entrée mais les véhicules reprennent de la vitesse entre les chicanes. Il convient donc de réfléchir à nouveau sur l'aménagement de cette route et de présenter un nouveau projet au CETOR. Chantal COMBET précise qu'il faut également prendre en compte les sorties futures des véhicules du nouveau lotissement.

Cyrille FONTANEZ informe le conseil que si le projet est global, il pourra être subventionné par la DETR (ainsi que les frais d'études). Il est apparemment possible de faire le projet en 3 phases. Ce projet est donc bien à l'étude.

#### ○ Communication

Madame le Maire lit la question posée par l'opposition : « Nous souhaitons soulever un dysfonctionnement majeur : pourquoi avoir fait paraître la Gazette dans la semaine 40 alors que la Préfecture a clairement rappelé, dans son courrier du 18/09, le droit de l'opposition dans le journal communal. Pourquoi la Vice-Présidente, Mme BOSCH, a accepté d'enfreindre le règlement qui est pourtant si cher à cette nouvelle majorité ? Quelle est la date de la prochaine parution de la Gazette ? »

Madame le Maire répond que La gazette devait sortir la semaine avant la manifestation « chemin de peintres », donc avant le 5 octobre.

Suite au rejet du règlement par la préfecture par rapport à ce droit de l'opposition, la délibération sur le règlement intérieur du conseil municipal devait être remise au vote lors du conseil municipal du 5 octobre.

La prochaine gazette paraîtra le 15 janvier 2021 comme il avait déjà été évoqué en commission.



o Organisation du travail des agents techniques

Madame le Maire lit la question posée par l'opposition : « Lors du dernier conseil municipal, des critiques ont été émises par Mme ROBIN et M. FONTANEZ à l'encontre de notre agent technique Rémi CORRADI à propos de l'entretien du cimetière (arrachage des mauvaises herbes). M. CHALOIN a rappelé la nécessité d'un suivi plus assidu de la part de l'adjoint aux travaux mais également la mise en place d'un planning hebdomadaire qui détaillera les tâches des agents et renforcera leur efficacité. Cette idée a été très bien reçue par l'assemblée. Nous demandons à présent à madame le Maire de nous présenter ce planning et la méthode de suivi et de contrôle. »

Danielle CLEMENT précise que la fiche de poste de l'agent technique est détaillée et qu'elle est à elle seule, un planning des missions à mener sur la commune. D'ailleurs, lors du précédent mandat, il lui a souvent été demandé de l'autonomie, ce qu'il fait bien.

Danielle CLEMENT précise qu'elle a rencontré l'agent communal Rémi CORRADI suite au dernier conseil municipal. Son travail est très bien hormis ce problème concernant le cimetière. D'ailleurs sa fiche de poste indique bien qu'il doit entretenir le cimetière 15 jours avant la Toussaint. Sa fiche de poste précise clairement les missions. Il convient de lui donner les missions « ponctuelles » mais il n'est pas nécessaire de lui donner un planning hebdomadaire car sa fiche de poste reprend clairement ses missions. Danielle CLEMENT dit qu'elle est satisfaite du travail de Rémi CORRADI.

Patrick MIKOLAJCZAK n'est pas convaincu que la fiche de poste gère le quotidien. Dans l'ancien mandat, Gaston BERANGER passait régulièrement voir le service technique ainsi que Nicolas CHARLEMAGNE et Claude ORARD. Patrick MIKOLAJCZAK donne son point de vue : le contrôle n'enlève pas la compétence.

Danielle CLEMENT précise que tous les mardis, Cyrille FONTANEZ voit Rémi CORRADI pour faire le point. Et Cyrille FONTANEZ ajoute qu'il téléphone chaque jour à Rémi CORRADI depuis le dernier événement du cimetière. Un planning serait trop exhaustif d'après Cyrille FONTANEZ. En donnant une fiche des missions détaillées quotidiennement, il y a un risque certain de déresponsabilisation de l'agent communal. Et c'est très indigeste d'avoir une liste avec de nombreuses tâches.

M. FONTANEZ poursuit en indiquant que lorsque des choses sortent du quotidien il fait la demande à l'agent. Il demande à l'ensemble du conseil de lui faire remonter les travaux lorsque chacun les voit pour qu'il en fasse part au service technique.

Christophe CHALOIN dit que Rémi CORRADI est seul sur le service technique. Anick ROBIN répond que non car Virginie NOMBLOT (deuxième agent technique) est à 27 heures annualisées par semaine. Elle précise qu'il y a toujours un problème d'habilitation (électrique, travail en hauteur, etc...). C'est pourquoi il conviendra peut-être d'embaucher pour des actions particulières une personne habilitée via une entreprise extérieure.

Cyrille FONTANEZ a octroyé 3 jours de congés à Virginie NOMBLOT juste avant la Toussaint. Mais pour lui le cimetière devait être fait au moins 15 jours avant comme la fiche de poste de Rémi l'indique.

Danielle CLEMENT se souvient du planning qui était envoyé par Sébastien GUIGNARD au service technique lors du dernier mandat. Ce planning était dense, avec de nombreuses lignes et pas souvent suivi.

Guillaume FRANDON MOTTET est d'accord sur le fait qu'un planning ne doit pas être trop chargé et que les tâches du quotidien n'ont pas à être listées. Elles sont connues de l'Agent.

Chantal BARRET dit que les choix ne sont peut-être pas toujours les bons : ramasser les feuilles dans les écoles en début de vacances scolaires alors qu'il y a les cimetières à faire....

Il faudrait peut-être envisager de demander à Rémi CORRADI de lister ce qu'il fait chaque jour comme c'était demandé à Jean Marc Barret.

o Communication avec le personnel de mairie

Madame le Maire lit la question posée par l'opposition : « Nous avons été informés de ce SMS émis par Anick ROBIN à l'attention de Rémi CORRADI le 6/11/2020 (SMS non inscrit au compte rendu à la demande d'Anick ROBIN en raison du caractère privé de ce sms envoyé à Rémi CORRADI avec copie au Maire et 1<sup>er</sup> adjoint). Madame ROBIN ne fait pas partie de la commission du personnel et n'est pas

le chef du personnel. Est-elle légitime pour se substituer à l'autorité du Maire pour adresser un SMS d'avertissement à un employé de la commune ? ce SMS a toutes les formes d'un message d'intimidation. Nous souhaitons savoir si Mme ROBIN s'exprime au nom du Maire. Est-ce que cette pratique est la méthode adoptée par la majorité pour gérer les agents communaux ? »

Anick ROBIN trouve anormal que son SMS ait été diffusé par Rémi CORRADI. Il s'agit d'un message personnel qu'elle lui a envoyé, copie à Danielle CLEMENT et Cyrille FONTANEZ. Elle dit ne pas avoir agi en tant que conseillère municipale.

Danielle CLEMENT prend la parole et précise qu'elle a réglé le problème avec Anick ROBIN.

Elle précise également que bien évidemment c'est le maire et les adjoints qui gèrent le personnel. M. FONTANEZ s'occupe des agents techniques, Mme DIAKITE du personnel rattaché aux écoles et M. DI PALO des secrétaires de mairie au niveau de l'urbanisme.

Mme le Maire indique à l'opposition qu'ils reprochent à Mme ROBIN d'avoir envoyé un SMS alors que suite au conseil du 5 novembre où M. Christophe CHALOIN a soulevé le problème du cimetière de St mamans qui n'avait pas été nettoyé, ils ont informé le soir même Rémi CORRADI. Mme le Maire précise que les conseillers de l'opposition n'avaient pas à donner l'information à Rémi CORRADI à la suite du conseil municipal, surtout en transformant l'information. Guillaume FRANDON MOTTET précise aussi qu'il faut faire attention à la manière dont les choses, les paroles sont rapportées car cela peut mettre du désordre là où il n'y en a pas. Rapporter des faits en omettant des informations, il y a transformation et désinformation.

#### ○ Dénéigement

Madame le Maire lit la question posée par l'opposition : « Quelles sont les dispositions prises pour le déneigement des villages ? Qui assure la coordination des moyens ? Qui va déclencher le déneigement auprès de nos agents et prestataires ? Et selon quels critères ? »

Danielle CLEMENT rappelle aux conseillers qu'elle a pris un arrêté de déport concernant cette fonction et qu'elle ne peut donc pas parler de ce sujet.

C'est donc Cyrille FONTANEZ qui explique qu'il va se tenir au courant de la météo comme cela était fait avant et que s'il y a de la neige, il se chargera d'appeler Monsieur ROBERT Clément et Monsieur FOULLIOUX (dit « Toch ») pour intervenir. Il fera comme les autres personnes en charge du déneigement dans les mandats précédents, il se lèvera de bonne heure pour déclencher le déneigement. Il se tiendra informé continuellement de l'état de déneigement. Dans les endroits stratégiques il y a du salage à faire avant.

#### ○ Affaires judiciaires contre la commune (Annie CLEMENT et SIBELCO)

Madame le Maire lit la question posée par l'opposition : « Dans l'affaire CLEMENT Annie : quel est le contexte ? Dans quelle mesure la commune est-elle responsable ? quelle est l'action du Maire et quels sont les coûts d'avocat pour défendre la commune ? »

Madame le Maire précise qu'elle a invité christophe CHALOIN pour le RDV téléphonique avec Maître MATRAS concernant l'affaire CLEMENT Annie. Dans cette affaire, madame CLEMENT Annie attaque la commune pour pollution visuelle (présence d'un poteau électrique). Suite à de nombreuses demandes depuis longtemps de la part de Mme CLEMENT concernant des poteaux implantés sur la voie publique, Anthony DIPALO rappelle qu'une rencontre a eu lieu avec le SDED et ADN pour l'enfouissement du réseau. Suite à cette rencontre, au cours de laquelle madame Annie CLEMENT a quitté la réunion dès le début, il avait entrepris une médiation téléphonique avec Mme Clément pour comprendre ce qu'elle demandait et ce qu'elle reprochait à la commune. Suite à son appel téléphonique et a des échanges de mails avec la mairie, Mme A. Clément semblait être en accord avec la commune. Pourtant, 3 mois plus tard et sans avoir eu des nouvelles, Mme A. CLEMENT a formé un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble contre la commune. Dans ces conditions, il paraissait judicieux de demander à Maître MATRAS de préparer un mémoire en défense avec une demande de remboursement des frais de justice occasionnés par ce recours. Il est donc demandé 3500 euros pour remboursement des frais et 10 000 euros d'amende pour recours abusif.

Anthony DIPALO dit que cette requête est irrecevable car elle ne peut faire appel que d'une décision, or, il n'y a eu aucune décision qui a été donnée à cette personne.



Concernant le dossier SIBELCO, Danielle CLEMENT explique que le juge demande une expertise (alors qu'aucune partie ne l'avait demandée !). Les frais d'expertise seront avancés par la commune (2 000 euros) et seront remboursés si la commune gagne le procès.

Anthony DIPALO précise qu'il y a deux possibilités pour la commune, soit la commune suit la demande du juge et avance les frais, soit la commune peut interjeter appel de cette décision. Cependant, pour Me MATTRAS avocat de la commune, cela ne fera pas gagner du temps dans la décision et cela risque de ne pas être bénéfique pour la commune dans l'issue du procès. En nommant un expert, la décision du juge serait repoussée au mois de Juin 2021.

Madame le Maire demande aux conseillers ce qu'ils en pensent, à savoir si la commune doit donner une suite favorable à l'expertise ou interjeter appel. Patrick MIKOLAJCZAK précise que si la commune ne continue pas et fait appel de ce jugement, cela peut lui porter préjudice. Il continue en disant que si les avocats sont confiants, il faut les suivre. Anick ROBIN indique qu'elle est d'accord pour continuer cette action du fait qu'on a déjà engagé beaucoup de frais d'avocat dans cette démarche.

L'ensemble des conseillers est unanime pour poursuivre cette action en justice et payer les frais d'expertise.

Danielle CLEMENT demande à Patrick MIKOLAJCZAK s'il accepte de seconder l'équipe sur ce sujet car la demande du juge est dense, avec beaucoup de documents à fournir et il avait suivi le dossier depuis le début lors du précédent mandat. Patrick MIKOLAJCZAK accepte.

- Demande d'installation d'un Foodtruck sur la commune :

La mairie a reçu un mail le 19 novembre 2020 d'une personne souhaitant créer un Foodtruck de vente de crêpes, hot-dog, frites, etc... et le stationner sur la commune. Madame le Maire explique qu'elle a envoyé un mail à cette personne pour avoir plus d'information mais qu'elle n'a eu aucune réponse. Danielle Clément et des conseillers font remarquer qu'il ne faut rien autoriser en ce moment qui fasse du tort à notre restaurant Le Samsonnet qui vit une période très difficile en raison du COVID-19.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 11 janvier 2021 à 20 heures en salle des fêtes.  
Clôture de la séance à 22h30

Madame le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tout son conseil.

Le secrétaire de séance  
Anick Robin

Le Maire  
Danielle CLEMENT



